

## SOCIÉTÉ DES OLIVETTES DU MAÏANA (Tunisie)

S.A., 28 mai 1902.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE  
(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 25 octobre 1908)

Section de la Tunisie  
Diplômes de grand prix  
Reclus et Guignard, Sté des olivettes du Maïana...

---

Congrès international de l'oléiculture à Toulon  
(*Le Sémaphore algérien*, 26 avril 1908)

Un congrès international d'oléiculture, organisé par le Syndicat national de défense de l'oléiculture française se tiendra à Toulon, du 1<sup>er</sup> au 4 octobre, sous la présidence effective de M. Gabriel Baron, député des Bouches-du-Rhône, assisté de MM. les sénateurs Maurice Faure et Achille Maureau, et de MM. les députés F. Arago, L. Bertrand, Charles Deloncle, Donadei, Cuttoli, Louis Martin, Henri Michel, Raiberti, Joseph Reinach, César Trouin.

La Société nationale des oléiculteurs italiens sera officiellement représentée par le chevalier Eugenio Maury, ancien député au Parlement, auquel se joindra M. le chevalier député Édouard Ottavi.

Nous énumérons ci-après les rapports qui seront présentés au congrès :

La Situation oléicole en Provence, dans les Alpes-Maritimes et les Alpes, par M. L. Belle, professeur départemental d'agriculture des Alpes-Maritimes.

La Situation oléicole dans le Gard, l'Aude, l'Hérault, l'Ardèche, les Pyrénées-Orientales, par M. Clovis Montagard, professeur spécial d'agriculture du Gard.

La Situation oléicole dans la Drôme, par M. Th. Dûment, professeur spécial d'agriculture de la Drôme.

La Situation oléicole en Corse, par M. J. Farcy, professeur départemental d'agriculture de la Corse.

La Situation oléicole en Algérie, par M. Lecq, inspecteur de l'agriculture du Gouvernement général.

La Situation oléicole en Kabylie, par E. Verdier, vice-président du Comice agricole de Bougie.

La Situation oléicole en Tunisie, par M. Minangoin, inspecteur de l'agriculture de la Régence.

L'Oléiculture en Italie et les mesures prises pour son développement, par le professeur docteur Mario Calvino, directeur de la chaire d'agriculture du Port Maurice.

L'Oléiculture en Espagne et les mesures prises pour son développement, par M. Cecilio Benitez, ingénieur agronome à Jaen, directeur de l'Institut agricole de l'Andalousie Orientale.

L'Oléiculture au Portugal, par le docteur Larcher-Marçal, inspecteur général de l'agriculture.

L'Oléiculture en Turquie, par MM. N. Zapunzoclou, agent consulaire de France, à Aïvaly, et Edouard Lacaze, du consulat de France à Brousse.

L'Oléiculture en Grèce, par M. J. Keck, agent consulaire de France à Calamata.

L'Oléiculture en Dalmatie, en Istrie et en Californie. Rapports de consuls de France.

Les Causes de la crise oléicole et les moyens d'y remédier, par M. A. Durandy, conseiller général, vice-président de la Chambre de commerce de Nice.

Les Améliorations à apporter dans la culture de l'olivier, par M. Amalbert, professeur spécial d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Les meilleures variétés d'olives pour l'huile et les conserves, par M. E. Servin, professeur départemental d'agriculture des Basses-Alpes.

La lutte contre les parasites de l'olivier, par M. E. Zacharewicz, professeur départemental d'agriculture du Vaucluse.

Les Résultats obtenus en Italie dans lutte contre la mouche de l'olive par le prof. Antoine Berlese, directeur de la Station royale d'entomologie agricole de Florence.

Le Crédit agricole appliqué à l'oléiculture, par M. E. Blanchard, professeur spécial d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Etude sur les olives et les huiles algériennes, par M. Dugast, directeur de la Station agronomique d'Alger.

Etude sur les olives et les huiles tunisiennes, par M. Berlainchand, directeur de la Station agronomique et oléicole de Tunisie.

Le Matériel moderne dans la fabrication des huiles d'olives, par M. Max Ringelmann, directeur de la Station d'essais de machines agricoles.

Le Matériel employé en Italie pour la fabrication de l'huile d'olive, par M. le prof. docteur Bracci, directeur de la Station oléicole royale de l'Ombrie.

[L'Extraction de l'huile d'olive par la force centrifuge, par MM. Fleury du Sert, administrateur délégué de la Société des olivettes du Maïana \(Tunisie\), et Henri Morel-Revoil, oléiculteur.](#)

L'Extraction de l'huile d'olive par diffusion, par M. Maurice Carrère, administrateur du Comice agricole de Mouzaïaville.

La Filtration des huiles d'olive, par Ed. Bataille, ingénieur des arts et manufactures.

Les Analyses des huiles d'olive en vue de la répression de la fraude, par M. Et. Lefouvre, ancien directeur de la Station agronomique de l'Indo-Chine.

Le Traitement des grignons à l'essence de pétrole pour la fabrication des huiles lampantes, par Ed. Bataille, ingénieur.

Le Commerce des huiles d'olive en France, par M. Ed. Beri, président de la Chambre de commerce de Nice.

Le Commerce des huiles et des conserves d'olive algériennes, par M. E. Verdier, vice-président du Comice agricole de Bougie.

Le Commerce des huiles tunisiennes, par M. Béna, horticulteur.

Le Commerce des huiles d'olive à l'étranger, rapport présenté par l'Office national du commerce extérieur.

Les huiles d'olive à Paris, par M. G. Faliès.

Le Syndicat national de défense de l'oléiculture. Son But. Ses Travaux, par M. H. Latière, ingénieur agronome, secrétaire général et directeur de la *Revue oléicole*.

Les adhésions et les demandes du programme complet du Congrès et de l'Exposition internationale de matériel oléicole doivent être adressées au secrétariat général, 2, rue Mizon, Paris.

---

DEUXIÈME JOURNÉE  
(*Le Petit Provençal*, 19 décembre 1908)

Toulon, 18 décembre

.....  
M. Henri Morel-Revoil rend compte des résultats qu'il a obtenus par le procédé d'extraction par la force centrifuge — résultats qui promettent bien de l'avenir. — M. Jullien, président de la Société des Olivettes de Maïana (Tunisie), fait part qu'il a employé ce procédé à la séparation de l'huile des margarines et qu'il a obtenu des résultats très satisfaisants.

---

Publicité  
(*La Gazette d'Annonay*, 31 juillet 1909-9 juillet 1910)

**HUILES D'OLIVES**  
GARANTIES PURES  
de la Société des Olivettes du Maïana  
à **TÉBOURBA** (Tunisie)

M. DU SERT prévient sa clientèle que, comme par le passé, il tiendra à sa disposition des Huiles d'Olives de Tunisie *garanties pures et sans mélange*.  
S'adresser à **M<sup>lle</sup> RICHARD**, épicerie, rue de Tournon, 14.

DÉPOSITAIRE EXCLUSIF.  
**Eau de Fleurs d'Orangers.**  
Egalement dépositaire des Produits alimentaires farineux, végétaux, granulés de **FAVRICHON**.

HUILES D'OLIVES  
GARANTIES PURES  
de la Société des Olivettes du Maïana  
à TEBOURBA (Tunisie)

M. DU SERT prévient sa clientèle que, comme par le passé, il tiendra à sa disposition des Huiles d'Olives de Tunisie garanties pures et sans mélange.

S'adresser à M<sup>lle</sup> RICHARD, épicerie, rue de Tournon, 14.

DÉPOSITAIRE EXCLUSIF.

Eau de fleurs d'orangers.

Également dépositaire des Produits alimentaires farineux, végétaux, granulés de FAVRICHON.

---

SOCIÉTÉ DES OLIVETTES DU MAÏANA  
S.A. au capital de 0,4 MF.  
Siège social à TEBOURBA  
Siège administratif : Tunis, 5 *bis*, rue d'Italie  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 734*)

Conseil d'administration  
composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.  
BAIZEAU (Lucien), 12, rte de l'Ariana, Tunis ; pdt ;  
MARTIN (Auguste), 22, av. de France, Tunis ; adm. délégué ;  
MARTINIER (Aymé), 13, av. de Lesseps, Tunis ;  
JULLIEN DE POMMEROL (François), 41, r. St-Hélène, Lyon ;  
RENOUX (Henri), av. de Lesseps, Le Belvédère, Tunis.

Commissaire aux comptes  
MARCILLE (René), à Cartage ;  
USANNAZ-JORIS (Marcel), 4, r. d'Angleterre, Tunis.

Objet. — L'achat, la location, l'expl., la vente, la mise en valeur d'immeubles urbains ou ruraux situés en Tunisie, spécialement de diverses olivettes situées dans la région de Tebourba et éventuellement la fabrication et le commerce des huiles d'olive et toutes les autres industries annexes. La société exploite actuellement l'usine et les plantations de Tebourba et le domaine de Zouitina.

Capital social. — 0,4 MF en 4.000 act. de 100 fr. dt 1.045 d'apport. À l'origine, 0,1 MF. Porté en 1904 au chiffre actuel.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 15 % au conseil. Le reste aux act.

---